

	Conseil d'Administration Séance extraordinaire du 2 février 2022 Procès-verbal	Référence	PV CA/DIR 2022-02-02
		Révision	
		Date d'application	10 mars 2022
		Version	1

	Rédigé	Validé
Date	Février 2022	9 mars 2022
	Codexa	Conseil d'Administration

Au titre des représentants de l'État :

Représentant le Secrétariat Général des Ministères chargés des Affaires Sociales : M. Étienne CHAMPION et Mme Isabelle REYNIER sont présents,
Représentant la Direction de la Sécurité Sociale : Mme Catherine BLANC et M. Timothée MANTZ et sont présents,
Représentant la Direction Générale de l'Enseignement Supérieur et de l'Insertion Professionnelle, M. François COURAUD est présent,
Représentant la Direction Générale de la Recherche et de l'innovation : Mme Martine BONNAURE-MALLET est présente.

Au titre des représentants des organisations syndicales les plus représentatives d'employeurs et de salariés, des établissements publics de santé, des associations d'anciens élèves :

Représentant le Mouvement des Entreprises de France (MEDEF) : M. Bernard MESURÉ et Mme Christine SCHIBLER sont présents,
Représentant la Fédération Hospitalière de France (FHF) : M. Vincent ROQUES est présent et Mme Véronique ANATOLE-TOUZET est absente,
Représentant le Syndicat des Managers Publics de Santé (SMPS) : M. Ronan SANQUER est présent,
Représentant la Confédération Démocratique du Travail (CFDT) : Mme Anne MEUNIER est présente,
Représentant le Syndicat Force ouvrière (FO) : M. Thierry LUGBULL est absent,
Représentant la Confédération générale du travail (CGT) : M. Nicolas TASSO est présent,
Représentant l'Association des Directeurs d'Hôpital (ADH) : M. Vincent PRÉVOTEAU est absent,
Représentant le Syndicat National des Inspecteurs de l'Action Sanitaire et Sociale (SNIASS) : Mme Catherine RIBAUT est présente,
Représentant le Syndicat des Médecins Inspecteurs de Santé Publique (SMISP) et le Syndicat des Pharmaciens Inspecteurs de Santé Publique (SPHISP) : M. Thierry FOUÉRE est présent.

Au titre des personnalités qualifiées dans les domaines d'activités de l'École :

Mme Pascale JOLLIET est présente,
M. Alain LAFORÉ est présent,
Mme Simone MATHOULIN-PELISSIER est absente,
M. Philippe SUDREAU est présent.

Au titre des représentants des enseignants-chercheurs ayant rang de professeur d'université :

Mme Sophie LANGOUET-PRIGENT est présente,
M. Michel SAMSON est présent.

Au titre des représentants des personnels d'enseignement et de recherche :

M. Jean-Marie ANDRE, est présent,
M. Arthur DAVID est présent,
M. Jean-Pierre LE BOURHIS est présent.

Au titre des représentants des personnels ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé :

M. Cédric AMIOT est présent
Mme Isabelle HOUZÉ est présente
M. Christophe LE RAT est présent,
Mme Stéphanie CHENEL est présente.

Au titre des représentants des étudiants préparant un doctorat :

Mme Ashna LALLMAHOMED est présente.

Au titre des représentants des élèves fonctionnaires :

M. Thierry DEVAUX est présent,
M. Teddy TETEIN est présent.

Au titre des représentants des étudiants :

Mme Morgane LEVASSEUR est présente.

Procurations :

Mme Simone MATHOULIN-PELISSIER donne pouvoir à Mme Pascale JOLLIET.
Mme Véronique ANATOLE-TOUZET donne pouvoir à M. Vincent ROQUES.
M. Vincent PRÉVOTEAU donne pouvoir à M. Vincent ROQUES.

Autres personnes présentes :

Mme Marie-France THOBIE, contrôleur financier, direction régionale des finances publiques (Bretagne)
Mme Hélène PAOLETTI, Directrice de projet Modernisation auprès du Secrétaire Général des Ministères Sociaux

Présents au titre de l'EHESP :

M. Laurent CHAMBAUD, Directeur de l'EHESP
Mme Marion AGENEAU, Secrétaire générale
M. Manuel COAT, Directeur de cabinet
M. William SABIRON, Directeur des affaires financières
Mme Emmanuelle DOUSSOT-ECUER, Agent comptable
Mme Marie RENAULT, Directrice des Ressources humaines
Mme Charlotte ROCHER, Directrice de la Communication
Mme Séverine THIEFFRY, Assistante de Direction

SOMMAIRE

1. Présentation et adoption du projet de budget initial.....**Erreur ! Signet non défini.**

(La séance est ouverte à 10 heures 02 sous la présidence de Mme JOLLIET)

(Le quorum est atteint par le jeu des présents et des représentés.)

Mme JOLLIET : Bonjour à tous. Merci d'être tous présents pour ce conseil d'administration extraordinaire, dédié à la présentation et à l'adoption du projet du budget initial 2022. Nous avons le plaisir de compter parmi nous Monsieur Étienne CHAMPION, Secrétaire général des ministères sociaux. Nous allons pouvoir échanger à partir de discussions sur ce budget qui, je vous le rappelle, n'a pas été approuvé lors de notre dernière réunion du conseil d'administration qui s'est tenu le 15 décembre, ce qui avait déclenché la rédaction d'une motion concernant ce budget, envoyée aux tutelles.

Nous allons présenter un diaporama résumé dans un premier temps.

M. CHAMBAUD : Je vous propose de passer la parole à William SABIRON qui ne va pas dérouler, à la demande de la Présidente, l'ensemble du diaporama, mais plutôt insister sur les quelques points importants qui ont été, soit consolidés, soit modifiés à partir de la présentation qui vous a été faite le 15 décembre dernier.

Mme JOLLIET : Monsieur SABIRON, c'est à vous.

1. PRESENTATION ET ADOPTION DU PROJET DE BUDGET INITIAL 2022

Un document est diffusé.

M. SABIRON : Merci, Madame la Présidente.

Je vais vous faire une présentation rapide puisque le budget tel que nous vous le présentons est à l'identique de ce qui vous a été présenté au mois de décembre. Je vais revenir sur certains points, d'abord les éléments de contexte, puis quelques éléments clefs qui sont les éléments forts de ce budget.

Je vous rappelle la situation budgétaire réglementaire aujourd'hui pour vous faire un point sur la manière dont fonctionne l'école. Le deuxième encart présente la reprise du budget qui était censé être validé déjà au mois de décembre.

Aujourd'hui, il faut préciser que le conseil d'administration s'est prononcé majoritairement contre le projet de budget, entre temps, il faut que l'école fonctionne, c'est pourquoi a été mis en place un budget provisoire, en accord et sous l'autorisation de nos deux tutelles et du contrôleur budgétaire en région. Cela est prévu par deux textes principaux : l'un issu du Code de l'éducation, l'autre issu des textes relatifs à la GBCP.

Retenons que lorsque ce budget n'est pas exécutoire, parce qu'en l'occurrence il n'a pas été voté, nous bénéficions d'un budget provisoire à hauteur de 80 % du dernier budget, prenant ici pour référence le budget rectificatif de 2021, en précisant que cela se fait déduction faite de ce qu'on appelle les « dépenses non renouvelables ». Entendons là qu'il n'y a pas, en principe, de crédit d'investissement. Je reviens sur ce point dans quelques instants.

C'est dans ce cadre réglementaire que l'école fonctionne aujourd'hui. Pour vous indiquer la manière dont nous fonctionnons sur ce budget provisoire, vous voyez le budget de référence BR 2021, présenté au mois d'octobre l'année dernière : ses chiffres sont connus, sur lesquels nous appliquons 80 %, sachant que les recettes ne sont pas limitatives. C'est gênant, évidemment, pour l'encaissement. C'est ainsi que nous avons effectivement 80 % côté personnel et fonctionnement, et parce que nous avons pu justifier de projets d'investissements extrêmement urgents et très importants pour l'école, nous avons obtenu de notre tutelle une enveloppe de 300 000 euros, représentant un petit tiers par rapport au million attendu pour

l'exercice. Cette enveloppe nous permet seulement de mener une ou deux opérations extrêmement urgentes sur ce début d'exercice.

Nous fonctionnons donc aujourd'hui avec ce budget provisoire qui, si nous prenons le cycle de consommation de crédit habituelle, nous amènerait jusqu'à l'été, ce qui permet d'avoir une perspective temporelle.

Considérant tous les échanges qu'il va y avoir sur ce cadre de budget rectificatif, je vais insérer quelques éléments complémentaires dans la présentation et j'insisterai sur ces éléments. Le fait que, de toute manière, nous n'étions pas en situation technique pour refaire un budget et cela n'aurait d'ailleurs pas eu de sens, d'autant plus que nous sommes en plein comptes financiers et que les commissaires aux comptes sont dans l'établissement cette semaine, nous vous présentons aujourd'hui le budget qui vous a été présenté au mois de décembre.

Dans tous les cas, il y aura un budget rectificatif en cours d'exercice comme il se doit, mais il faut d'abord passer par la case « budget initial » immédiatement.

Réglages techniques diffusion diaporama.

Je vais passer sur un certain nombre d'éléments qui présentent moins d'intérêt. Ce schéma présente le cycle du budget au travers du calendrier. Dans le cadre de la procédure budgétaire, il y a eu un débat d'orientation budgétaire l'été dernier, avec un certain nombre d'objectifs sur nos indicateurs principaux, que ce soit le solde budgétaire ou les indicateurs patrimoniaux qui étaient les cibles que nous visions pour ce budget 2022.

Je vais repasser sur les éléments forts et constituants de notre budget, avec les effectifs attendus en 2022. Des éléments complémentaires ici présentés dans un encart bleu apparaissent depuis ce qui a été présenté au mois de décembre. Nous avons les promotions entrantes de ce mois de janvier. Je signale ainsi que nous avons, par rapport aux quantités d'élèves prévus : + 2 DH ; + 5 D3S ; - 8 DS ; - 12 AAH.

Tout cela viendra modifier notre prévision des coûts salariaux et élèves sur la période.

M. CHAMBAUD : Sur la Fonction publique d'État, il faut rajouter un élève.

M. SABIRON : Effectivement, je rajouterai un élève médecin.

Nous ajusterons cela dans le cours de l'exercice, du point de vue des coûts que cela représente et donc le financement correspondant.

Nous rappelons ici notre plafond d'emploi 2022 du ministère de la Santé : 292 effectifs. Nous l'avions intégré.

Je passe les rappels conceptuels que nous positionnons dans les documents, mais qui n'ont pas de valeur stratégique.

Je rappelle que les recettes, comprise dans la partie « financement de l'école » proviennent à 80 % de la dotation du ministère de la Santé et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation avec une part fixe et une part variable, celle-ci venant compenser le coût de nos élèves, la partie salariale et la partie indemnitaire.

Je tiens également à signaler que lorsque nous avons construit notre budget, il y avait encore quelques incertitudes sur la mise en œuvre de la revalorisation du régime indemnitaire des élèves, nous ne savions pas s'il s'appliquait à toutes les promotions. Cela était certes conclu pour la promotion entrante et la promotion déjà présente. Entre-temps, nous avons obtenu confirmation que celui-ci s'applique aux deux promotions intégrées, ce qui va être corrigé en cours de l'exercice puisque nous étions sur une éthique plus prudente tant que nous n'avions pas l'ensemble des éléments.

Côté ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, nous avons obtenu un élément complémentaire : toute fin 2021, juste avant le conseil d'administration, nous avons eu l'état des dotations définitives faisant part d'une enveloppe supplémentaire de 300 000 euros, apparaissant comme un « soutien exceptionnel pour conforter la trajectoire financière de l'établissement ».

Ce que nous retenons de nos échanges avec ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, c'est qu'il est probable que cette dotation supplémentaire soit pérennisée sur 2022 sur l'exercice suivant, sous réserve que nous continuions à avoir une bonne gestion interne de notre organisme. Cet élément viendra, à sa confirmation, modifier et donc enrichir le résultat de l'exercice 2022.

Rappelez-vous, nous n'intégrons pas le versement de dividendes des Presses de l'EHESP. Si nécessaire, nous verrons cela en cours d'année, nous le passerons en budget rectificatif.

Je vais passer d'autres éléments accessoires pour aller vers l'ensemble des recettes qui s'élèvent à hauteur de 61 millions d'euros pour l'exercice.

S'agissant des dépenses, là aussi je me concentre sur les éléments les plus centraux afin de laisser plus de place au débat et aux discussions. 75 % de nos dépenses sont des dépenses de personnel qui, pour rappel, intègrent à la fois les agents de l'école, mais aussi les élèves de la Fonction publique hospitalière qui sont rémunérés par l'École le temps de leur formation initiale.

Sur nos dépenses de personnel, nous retrouvons ce plafond fixé à 292 ETP. Vous retrouvez dans le document des éléments qui avaient donné lieu à débat et discussions lors du précédent conseil d'administration en ce qui concerne le coût des différentes mesures RH national, qui ne sont pas du fait de l'École, et qui impactent des coûts supplémentaires pour l'École, qui sont non compensés en l'état.

Je rappelle que notre masse salariale, tout compris (élèves, agents [plafond et hors plafond], vacataires et dépenses diverses) s'établit à 46 millions d'euros sur cet exercice, et qui inclut à la fois l'effort sur nos effectifs (— 3 ETPT sur le plafond santé), mais aussi le surcoût des mesures nationales, le GVT et autres aspects classiques).

Le fonctionnement est toujours le même, c'est-à-dire que nos dépenses récurrentes s'élèvent à 57 %, ce qui représente une part importante. Le reste, qui relève des dépenses pluriannuelles, est de toute manière neutre sur le temps, c'est la raison pour laquelle je n'insiste pas. C'est-à-dire que nous pouvons avoir des écarts entre recettes et dépenses sur un exercice, mais sur le temps, l'ensemble de ses ressources propres collectées par l'École, ce sont nos expertises et activités à l'international, mais aussi les expertises de notre laboratoire de LERES, mais encore nos contrats de recherche. Tout cela s'équilibre sur le temps long et pas sur les comptes de l'exercice.

Je voudrais insister sur un point. Mécaniquement, sur le système de revalorisation de nos élèves FPH (DH et D3S), plusieurs choses viennent troubler ou complexifier la lecture sur cette année, c'est l'effet prix. L'évolution de l'indice et la revalorisation des indemnités forfaitaires des indemnités forfaitaires portent un effet prix. Nous avons également un effet quantité sur nos effectifs, c'est-à-dire que nous avons des surcoûts, suivant les catégories des effectifs constatés. Nous connaissons également un effet de substitution, c'est-à-dire qu'en nous calant sur le régime de l'ENA, puisque c'était le principe retenu, nous avons une bascule d'un certain nombre d'indemnités de formation qu'on payait hors paye et qui, désormais, pour être sur le même mécanisme que l'ENA, rentre sur la paye : nous basculons ainsi d'une « enveloppe fonctionnement » à une enveloppe « personnel ». Ce qui complexifie la lecture. Une fois que tout cela sera mis en place, ce qui est le cas va être géré de façon simple.

Sur l'ensemble des coûts ici indiqués, dans la mesure où nous avons désormais la certitude que l'ensemble de promotions (l'entrante et celle déjà présente) sont concernées, il faut rajouter

un peu moins de 900 000 euros sur les chiffres, à entendre comme un surcoût pour l'école, mais tout cela n'a pas d'impact sur le résultat patrimonial puisque ce n'est que du budget.

Je passe également tous les éléments qui, certes, ont de l'importance, mais sont un peu annexes par rapport aux discussions d'aujourd'hui pour aller vers les éléments plus importants comme les investissements. Je rappelle que nous avons pour objectif au sein de l'École de limiter nos investissements en les priorisant, les planifiant et les programmant le mieux possible afin de les limiter autour de 850 000 euros pour faire en sorte que nous puissions dégager une capacité d'autofinancement suffisante pour abonder notre fonds de roulement qui est la condition sine qua non pour nos grands projets stratégiques.

C'est ainsi que, cette année, nous avons légèrement plus, ce qui s'explique par différents aspects. Ainsi avons-nous :

- une partie de ces investissements financés sur de la ressource propre, ce qui n'est pas un souci puisque cela n'impacte pas les caisses de l'École ;
- une partie correspondant à ce que nous finançons sur notre capacité d'autofinancement à hauteur 900 000 euros. Je rappelle que l'ensemble des investissements repris dans ce tableau, à part les dépenses liminaires sur le schéma immobilier, ne constituent que des dépenses d'investissement destinées à maintenir notre outil de travail, ce ne sont pas des investissements stratégiques ;
- les dépenses liminaires au SPSI faisant l'objet d'un prélèvement sur le fonds de roulement, en accord avec le Conseil.

Je tiens également à signaler que dans ce modèle, sur l'année 2022, l'éventuelle création d'une SASU dédiée à l'expertise internationale sera présentée au conseil d'administration concomitamment à l'arrêté du compte financier, au mois de mars prochain. Par mesure de prudence, nous n'avons pas anticipé ce qui sera discuté lors de ce conseil d'administration, ce n'est donc pas intégré dans ce budget, mais fera l'objet d'un budget rectificatif, si le conseil d'administration vote en ce sens.

Tout cela nous amène à un solde budgétaire qui s'élève à 1,4 million, c'était déjà ce document au mois de décembre. Avec les quelques éléments que je viens d'évoquer, notamment la promotion déjà présente de nos DH et D3S nous fait un surcoût d'environ 900 000 euros, selon nos prévisions de l'époque. Dans l'hypothèse où l'aide du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation constatée en 2021 serait pérennisée en 2022, nous aurions alors un solde budgétaire qui serait positif et s'élèverait à 858 000 euros. Il importe de retenir ici la trajectoire de ce solde budgétaire qui matérialise tant les efforts de gestion de l'École que le repassage qui vient aider.

Pour aller à l'essentiel, je me dirige maintenant vers la partie patrimoniale. Je vais passer ces éléments très techniques. Encore une fois, il importe de retenir les grands éléments. Vous sont présentés ici l'ensemble des résultats patrimoniaux, des résultats jusqu'à la trésorerie. Globalement, ces éléments sont tout juste positifs, à 15 000 euros. Nous avons une capacité d'autofinancement qui s'élève à 2,3 millions d'euros, donc supérieure à nos investissements, c'est ainsi que la différence vient abonder le fonds de roulement mobilisable, qui constitue les réserves dont dispose l'École pour faire des investissements stratégiques. La trésorerie, elle, est très très large.

D'un point de vue patrimonial, si nous considérons une pérennisation de l'aide du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation de 300 000 euros, le résultat s'en trouve mécaniquement à 315 000 euros positif.

Vous est montré ici l'ensemble des trajectoires avec l'historique et la projection 2022, au travers de différents indicateurs. Je passe rapidement pour laisser la place au débat. Si nous nous projetons un peu plus loin, toutes choses égales par ailleurs, ce qui est toujours difficile, mais nous sommes obligés de travailler ainsi, vous avez ici trois grands projets stratégiques :

- la SASU pour l'expertise à l'international. Il s'agirait d'une création one shot en 2022 avec un apport en capital à la structure ;
- la construction d'un forum : nous trouvons ici les 150 000 euros prévus en 2022 pour le coût des travaux liminaires pour la construction du bâtiment avec sa répartition dans le lancer de marché de construire sur les années 2022 à 2025 à hauteur de 3 millions d'euros ;
- le projet des résidences. Ce dernier point est à l'arrêt pour le moment, en tout cas cette modélisation le chiffre à 0.

En regardant ces trois investissements, sur du plus long terme, si ces deux opérations avaient réellement lieu, avec les coûts associés, nous constaterions qu'à l'horizon 2025, toutes choses égales par ailleurs, le fonds de roulement et la trésorerie resteraient dans des niveaux raisonnables sans mettre l'École dans une situation difficile. Les mécanismes d'amélioration de nos indicateurs à court terme nous permettent d'avoir une soutenabilité ou faisabilité de ces projets-là sur le long terme.

Aujourd'hui, nous ne souhaitons pas ces perspectives pluriannuelles qui ne sont qu'une illustration ou une projection, mais bien la soumission du budget initial 2022, tel qu'il était présenté au mois de décembre, je le répète, avec l'idée qu'il y aura un budget rectificatif en cours d'année.

Voilà, Madame la Présidente, les éléments les plus importants et centraux de cette présentation du mois de décembre.

Mme JOLLIET : Merci beaucoup Monsieur SABIRON. Nous allons amorcer la discussion à la suite de cette présentation. Je passe la parole aux administrateurs.

Mme MEUNIER : Je ne vais pas reprendre tous les arguments que pour ma part j'ai soulevés et qui ont été repris et amendés par de nombreux administrateurs lors du conseil d'administration du mois de décembre. Je pense que nous souhaitons avoir un échange sur les suites de la motion votée et transmise, ainsi que sur la suite exposée par vous, Madame la Présidente, mais également par le Secrétaire général des ministères sociaux, sur cette alerte que nous avons adressée sous forme de motion.

Nous avons été une très large majorité à soutenir cette motion basée sur des arguments de prospective. Certes, pas seulement sur des arguments de prospective financière de soutenabilité des investissements. Bien entendu, c'est important, et vous savez que les personnes autour de cette table avons un engagement est très fort sur ce sujet. Il s'agit aussi de soutenabilité des projets et de soutenabilité en matière de ressources humaines. En effet, l'un des axes centraux de la motion était de continuer à ponctionner le plafond d'emploi de l'EHESP alors que sa place est de plus en plus importante, alors que ses projets se démultiplient. Comme vient de la présenter M. SABIRON, il n'est pas dans l'intention du gouvernement de diminuer le nombre d'élèves fonctionnaires formés dans les années qui viennent.

Par ailleurs, le fort développement d'un certain nombre de projets pour la partie « étudiants », donc de fait pour l'ensemble des apprenants, élèves fonctionnaires et étudiants, est aussi ambitieux pour l'École. Je pense que la soutenabilité par les équipes en interne, notamment par les équipes enseignantes, mais pas seulement. En effet, les fonctions support ont été largement mises à contribution dans les plans d'économie successifs que l'École a connus, alors qu'il faut du support pour tenir la structure.

Nous souhaitons donc avant tout avoir un débat sur cette motion, sur vos échanges avec le Secrétariat général des ministères sociaux, plus que de se voir présenter le détail présenté par M. SABIRON qui, comme toujours, est parfaitement limpide.

Mme JOLLIET : Merci, Madame. Je ne vais pas relire le texte la motion que M. CHAMPION a sous les yeux, mais bien expliquer les deux points saillants de celle-ci :

- ☞ le premier point concerne effectivement la réduction des effectifs de 3 ETP, dans une période difficile pour l'École, dans la mesure où la crise sanitaire l'a particulièrement mobilisée et où nous sommes en train de mettre en place jusqu'en 2023 un certain nombre de projets qui ont été présentés ;
- ☞ le deuxième point est relatif à la non-contribution des tutelles à la revalorisation salariale des catégories C et à la prise en charge de la couverture mutualiste, ce qui signifie une non-complémentarité du coût supplémentaire, qui n'était pas compensé par la dotation ministérielle.

Ces deux points ont fait l'objet de discussions lors de notre conseil d'administration du 15 décembre. Celles-ci ont conduit à ne pas voter le budget.

Laurent CHAMBAUD et moi-même avons rencontré le Secrétaire général des ministères sociaux, M. CHAMPION qui a accepté d'être présent parmi nous aujourd'hui pour que l'échange se fasse en direct avec les administrateurs, ce dont je le remercie. Je lui passe la parole sans plus tarder.

M. CHAMPION : Merci, Madame la Présidente, merci pour ces éléments.

Avant de rentrer dans le cœur du sujet, je voudrais dire que je me réjouis de la qualité des échanges que nous pouvons avoir très régulièrement entre le Secrétariat général et l'École. Ceux-ci ont été denses en 2021.

Je voudrais également préciser que, pour le Ministère, l'EHESP est évidemment une pièce cardinale de notre système. Que ce soit en formation initiale ou en formation continue, l'École est évidemment l'outil principal de formation d'un très grand nombre de cadres de notre système de santé, c'est pourquoi nous lui accordons évidemment une attention toute particulière.

Même si cela ne rentre pas tout à fait dans le cadre d'aujourd'hui, je saisis l'occasion de dire que, dans l'inscription dans l'ensemble des réformes qui ont été pilotées en 2021, c'est pour nous essentiel.

L'EHESP doit être l'école de référence nationale en matière de santé publique. C'est à la fois, nous l'avons vu avec la crise, une pièce dans le système de santé publique, dans la formation, la recherche sur des domaines essentiels, mais aussi dans le fonctionnement et le pilotage de notre système de santé publique. Évidemment, c'est un point extrêmement important pour nous.

Nous le savons, je ne vais pas y revenir parce que ce n'est pas notre sujet aujourd'hui, il y a eu des réformes importantes en termes de financement et d'organisation de la partie financière de la tutelle, avec des modifications qui ont mené à ce que ce soit désormais la Direction de la Sécurité sociale du fait d'un financement Assurance maladie maintenant prédominant pour ce qui relève du MSS. Nous sommes dans un dialogue de gestion qui s'inscrit dans ce cadre et qui s'inscrit, je le rappelle, c'est très important, dans le cadre contractuel qu'est le nôtre, du contrat d'objectif et de performance. Ce contrat est le support de nos relations, non seulement dans la partie financière, parce que les objectifs aussi sont partagés.

Vous avez souligné les deux points présents dans la motion. J'aimerais les recadrer dans les différents éléments.

Nous partons de ce Contrat d'objectif et de performance (COP), c'est notre base de référence. Je sais qu'on peut ne pas obtenir toujours tout ce que l'on souhaite, je voudrais tout de même rappeler, par rapport à ce COP et d'une manière générale par rapport à certains éléments, les efforts que l'État a souhaité porter dans le cadre un peu particulier qui est le nôtre en ce moment, mais aussi plus globalement par rapport à l'importance qu'il donne à l'École.

La présentation du budget qui a été faite à l'instant le montre : nous avons une trajectoire qui va dans le bon sens, c'est un point important. L'École forme de manière importante des gestionnaires, il est important qu'une école qui forme des gestionnaires montre des éléments de gestion de qualité. Ce point n'est pas négligeable.

L'État a accompagné, avec le rebasage. Il a été question plus tôt de 2,2 millions d'euros, cet accompagnement était nécessaire. C'est tout l'intérêt d'une logique contractuelle, je me félicite qu'il y ait à la fois un accompagnement des éléments de redressement et un accompagnement financier non négligeable.

J'en viens à d'autres sujets. Cela a été rappelé plus tôt, il y a eu un engagement fort. Je le dis parce qu'en interministériel, notamment avec les autres parties de l'État qui s'occupent des finances publiques, cela n'a pas été évident. La revalorisation indemnitaire des élèves DH et D3S qui représentent là encore 2 millions d'euros a été obtenue par notre les fortes demandes que vous aviez exprimées et par notre négociation. Je pense que ce n'est pas neutre en termes d'effort.

J'en viens maintenant aux points plus précis qui ont été évoqués.

Tout d'abord, les emplois. C'est un point que vous avez souligné. Effectivement, nous prévoyons, en 2022, une baisse de 3 ETP. Je voudrais rappeler, même si cela a déjà été dit, qu'il nous faut voir où l'on se situe par rapport à notre document contractuel. Il était normalement prévu une diminution de 8 ETP en 2022. Je rappelle également que, par rapport à ce qui était prévu dans le COP, il y a déjà eu moins de baisses prévues en 2020 et en 2021 puisque chacune de ces années a vu une baisse d'un ETP, quand le COP prévoyait une baisse d'ETP chaque année.

Si je fais la somme sur les trois années 2020-2022, nous arrivons à une baisse de 5 ETP, quand le COP prévoyait une baisse de 14 ETP, soit une baisse moindre correspondant à 9 ETP.

Je sais qu'une moindre baisse ne constitue pas pour autant un gain, les chiffres sont ce qu'ils sont. Cependant, en termes d'effort global de finances publiques, c'est un peu la même chose. Pour l'État, il y a une trajectoire globale. Je vous fais remarquer que l'État fait un effort très substantiel en passant d'une prévision de — 14 à — 5 ETP. J'entends bien que vous considérez que ce n'est pas suffisant, mais je me dois de le rappeler.

Pour piloter un certain nombre de structures sur l'ensemble des ministères sociaux, je peux vous garantir que très peu de structures se sont vu accorder ce genre d'évolution, la règle étant en général qu'on se tienne à ce qui a été signé dans un COP.

Par ailleurs, la question des mesures nouvelles occupe une place toute particulière, comme le souligne votre motion. Je vois deux aspects signalés dans votre motion :

- d'une part, les revalorisations salariales ;
- d'autre part, la Protection sociale complémentaire (PSC) à hauteur de 216 000 euros.

Nous sommes là dans un schéma assez classique dans ce genre d'évolution.

Sur la partie revalorisation et concernant le coût de la protection sociale complémentaire au titre de 2022, je note que, bien qu'elle ne soit pas spécifiquement fléchée, la dotation supplémentaire accordée par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation est supérieure à ce montant. Je ne m'exprimerai pas au nom du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, mais j'ai entendu tout à l'heure une forme d'ouverture pour les années à venir. Si nous raisonnons d'un point de vue macro, je constate que sur l'ensemble du budget, il n'y a pas de sous financement par rapport aux mesures nouvelles.

S'agissant maintenant de la protection sociale complémentaire, quelque chose n'a pas été dit lors du précédent conseil d'administration. Pour dire les choses de manière très claire, aujourd'hui nous nous inscrivons dans une logique qui va nous faire monter en charge dans les années à venir sur cette PSC. En 2022, ce qui s'applique est à hauteur de 15 euros. Il va de soi que le principe qui a été appliqué et qui s'inscrit dans l'enveloppe du budget 2022 ne pourra pas rester tel quel pour les années à venir.

Pour les années 2023 et suivantes, il faudra entamer une discussion, qui aura lieu avec la Direction de la Sécurité sociale qui tiendra peut-être à s'exprimer. À partir du moment où nous entrons dans une logique pérenne qui s'inscrit dans la durée, la question de la PSC devra faire l'objet de discussions spécifiques pour que ce fait nouveau, réel progrès pour les agents, puisse être pris en compte dans les années à venir.

Je le dis clairement et officiellement, ce point-là fera l'objet d'une discussion spécifique pour voir les modalités d'intervention financière de la tutelle, parce qu'effectivement nous ne serons pas dans les mêmes conditions, qui sont des conditions réduites, sur 2022.

Une fois encore, je ne vous donne ici qu'une introduction générale et synthétique, peut-être que les tutelles financières souhaiteront s'exprimer.

Je vous redis donc :

- toute l'importance que nous accordons à l'école ;
- l'ampleur des efforts, qui vous paraissent insuffisants, certes, mais en termes d'ETP, passer de — 14 à -5, ce n'est pas un effort minime ;
- les efforts légitimes ont été faits sur le rebasage et sur les élèves ;
- l'effort particulier engagé par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation qui permet par ailleurs, de manière financière, les mesures nouvelles en 2022 d'un point de vue budgétaire ;
- des discussions à venir sur la protection sociale complémentaire puisqu'elle a vocation à se développer dans les années à venir.

Voilà, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les administrateurs ce que je souhaitais exprimer devant vous.

Mme JOLLIET : Merci, Monsieur le Secrétaire général, pour ces éclaircissements. Je passe tout de suite la parole à M. LE RAT.

M. LE RAT : Merci, Madame la Présidente. Merci, Monsieur le Secrétaire général des ministères sociaux pour vos explications.

Je pense que cela va donner lieu à un débat. Avant de l'ouvrir, j'aurais quelques petites remarques pour rappeler l'histoire.

À l'époque, le ministère a « réabondé » et rebasé le budget de l'école. Je ne me souviens plus en quelle année, la dotation allouée par le ministère de la Santé à l'École s'était vue amputée en cours d'exercice d'un million, puis un deuxième. C'est ainsi que le rebasage a permis à l'École de revenir à une situation antérieure et initiale. Je pense que les administrateurs ici présents doivent avoir connaissance de ce point.

J'ai bien compris qu'au niveau des dotations, nous sommes dans une logique de fongibilité des enveloppes, entre autres lorsque vous faites référence au « re-soclage » de 300 000 euros de la part du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. C'est un élément important. Je pense que l'École peut se réjouir que le ministère abonde à hauteur de 300 000 euros, étant donné qu'il y a beaucoup de choses à développer sur le volet « recherche » de l'École. Or, vous sous-entendez à l'instant que la revalorisation salariale de nos collègues en catégorie C pourrait être prise sur cette enveloppe. Cela nécessite que nous engagions la discussion, ce n'est pas du tout de cette manière que nous imaginons la situation.

De manière plus globale, sans tout remettre trop largement en perspective, il n'empêche que, comme vous l'avez rappelé dans votre propos liminaire, nous sommes dans un contexte de réformes de l'État, de réforme de la haute Fonction publique. Cela a permis la revalorisation des indemnités des fonctionnaires formés à l'EHESP, c'est une très bonne chose ! Il nous faut revenir sur l'utilité sociale de l'EHESP en tant que structure hybride qui accompagne fortement cette réforme et semble avoir une longueur d'avance qui mérite d'être soutenue. Nous nous rendons compte que désormais, les futurs hauts fonctionnaires vont devoir, entre autres, être

formés dans leur rapport à la science. Je vous évite le laïus sur la période que nous traversons liée à la crise du COVID-19. Nous nous rendons compte de l'enjeu à mieux articuler toutes les questions liant directement la formation des futurs hauts fonctionnaires et la recherche, a fortiori en santé publique. Dans ce contexte, il faut développer de nombreuses mesures, au-delà de capsules fournies par le biais de l'INSP. Il y a un enjeu majeur à développer des choses, en partenariat étroit avec l'ensemble de nos partenaires sur les territoires que sont les universités et les grandes écoles.

Tout cela suppose de la main-d'œuvre. Je remercie Anne MEUNIER pour ses propos liminaires puisqu'elle a pointé le fait qu'au-delà de pouvoir bénéficier d'emplois supplémentaires au niveau de nos enseignants chercheurs, il faut considérer également toutes les fonctions support. Nous nous rendons compte qu'avec toutes les transformations à l'œuvre, nous manquons cruellement d'un certain nombre de nombreux métiers et fonctions, ce qui nous bride et nous empêche d'aller plus loin dans notre vocation d'école de santé publique, à savoir de contribuer à une meilleure prise en charge de nos concitoyens sur les territoires. Il y a là un vrai enjeu de santé publique.

Pour moi, il y a beaucoup de points à discuter. Nous allons discuter dans le cadre de la motion, comme vous l'avez rappelé, mais aussi pour l'avenir. Au-delà de 2022, il faut penser aux années à venir qui, de mon point de vue, présentent des enjeux majeurs en termes de santé publique, pour lesquels l'École est en mesure d'accompagner. Vous avez en effet rappelé que l'EHESP est une pièce cardinale pour les ministères sociaux, et j'espère qu'elle est ainsi considérée également par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. La question des moyens alloués à l'École est une vraie question, pour qu'elle puisse correctement fonctionner. Je serais curieux d'entendre la position du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation par rapport à cette motion.

Merci.

Mme JOLLIET : Monsieur LAFORÊT ?

M. LAFORÊT : Je ne suis que représentant des usagers, donc mon expression va être très éloignée de la technique que nous avons entendue jusqu'à présent. En tant que représentants de l'utilisateur, nous savons que nous arrivons dans un monde de tensions énormes en RH sur la santé dans tous les domaines. Je considère que l'École est un outil qui va permettre à la société d'avoir des spécialistes, alors qu'il y a un manque de personnel, je ne comprends pas qu'on soit encore à réduire le potentiel de l'École alors que nous avons devant nous 15 années monstrueuses de manque de personnel.

Quand j'entends la notion de « capsule », je pense qu'on ne peut pas mélanger les choses. Cette École a besoin de potentiel pour pouvoir accompagner cette semi-catastrophe qui est en train de suivre la pandémie. Ce n'est pas la pandémie qui l'a amenée, mais nous sommes aujourd'hui dans un énorme trou de RH dans le domaine de la santé. On ne doit pas réduire le potentiel de l'École, on devrait au contraire l'accompagner et la fortifier.

Mme JOLLIET : Michel SAMSON ?

M. SAMSON : Merci pour les propos que vous avez tenus.

Je souhaite revenir, sur ce que M. LE RAT pointait, à savoir la fongibilité des enveloppes. Cela ne peut que surprendre, dans ce cas de figure. C'est étonnant qu'on puisse en parler, alors que pour moi, ce sont des objets et des enjeux indépendants, qui ne doivent pas faire l'objet d'un amalgame en fongibilité.

Bien sûr, nous allons tous saluer la pérennisation de ce contrat de 300 000 euros s'il est reconduit chaque année. Peut-être que la personne représentant le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation prendra la parole.

Je salue Laurent CHAMBAUD et son prédécesseur qui ont fait, depuis plusieurs années, d'impulser une trajectoire qui s'appuie également sur la recherche. Ce n'était pas gagné, mais dorénavant c'est un vrai succès, notamment parce que nous avons deux importantes UMR en santé qui correspondent à l'Institut de recherches en environnement travail (ISRET) avec des appuis forts de l'INSERM et l'université Rennes 1, mais aussi l'UMR Arènes qui s'appuie sur le CNRS, Sciences Po et Rennes 2. C'est vraiment une orientation forte. Il y a dorénavant des besoins en termes de recherche, ce qui contribue à améliorer le positionnement de l'école au niveau national et international.

Les 300 000 euros qui sont désormais budgétisés doivent « juste » saluer l'effort et l'accompagnement du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation par rapport à ces grosses unités de recherche aux côtés de l'INSERM, du CNRS, de Sciences Po et de l'université de Rennes. Ce terme « juste » ne doit pas être réducteur.

Je m'inscris dans l'étonnement quant au discours montrant une fongibilité des sommes. Merci.

Mme JOLLIET : Madame MEUNIER.

Mme MEUNIER : Je voudrais d'abord remercier le Secrétaire général des ministères sociaux pour ses paroles rassurantes, mais aussi de nous avoir rappelé tous les efforts qui ont été faits et que nous ne mésestimons pas.

Je voudrais ensuite dire que j'ai entendu les paroles rassurantes sur le financement de la protection sociale complémentaire. Or, je ne pense pas me tromper en rappelant que vient d'être signé un accord historique dans la Fonction publique de l'État en la matière. Cet accord, de toute façon, aura des répercussions dans un établissement comme le nôtre, puisqu'il est dans le périmètre de l'État, c'est évident.

S'agissant des indemnités des élèves. Certes, vous le dites, c'est un effort, c'est réel, mais cet effort intervient après une longue bataille pour laquelle nous avons obtenu le soutien très fort du conseil d'administration et de la Direction de l'École, ainsi qu'un très fort engagement, voire une intervention déterminante, de Mme le ministre de la Fonction et de l'Action publiques dans ce débat au moment où étaient mises à l'honneur les grandes écoles de service public. Cela n'enlève rien au fait que ce soit réalisé, c'est entendu, je tiens toutefois à rappeler que cela faisait plus de 20 ans que les choses étaient en l'état, au détriment des collègues de l'EHESP par rapport à leurs collègues d'autres écoles de service public.

En outre, je souhaiterais vous dire que nous avons voté le COP, effectivement, je crois même me souvenir que nous l'avons voté unanimement après de nombreux débats, après de longues discussions, nous l'avons aussi voté en confiance, alors qu'il intervenait au moment des annonces très attendues du rebasage et de la réforme structurelle de financement de l'EHESP. Il faut replacer tout cela dans le contexte : je ne mésestime pas, au nom de la CFDT, toutes les précisions que vous nous donnez et le travail de soutien que nous sommes en droit d'attendre et que nous avons obtenu de la part du Secrétariat général des ministères sociaux et des tutelles. Pour autant, il n'empêche que la réduction de 3 ETP dans le placement d'emploi, même si c'est moins que ce qui était initialement prévu, reste fortement contradictoire avec le développement du COP et des projets de l'École.

Je partage enfin ce qui vient d'être dit sur l'annonce de fongibilité : le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation est-il destiné à financer la revalorisation des catégories C des personnels de l'École ? Merci.

Mme JOLLIET : Vincent ROQUES, vous avez la parole.

M. ROQUES : D'abord, je voudrais remercier l'École pour la présentation qui a été faite et saluer la présence de M. CHAMPION qui est un signe fort de l'attention vigilante du ministère vis-à-vis de la situation de l'École et de ses perspectives, et la position du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation vis-à-vis du complément de dotation apportée.

Mon intervention porte une interrogation. Il se peut que j'aie manqué l'information. Dans le cadre du COP, je n'avais pas souvenir qu'une trajectoire de plafond de l'emploi soit précisée dans le document. En effet, M. le Secrétaire général a évoqué le fait que, pour 2022, la suppression de 3 ETP était inférieure à la cible initiale, j'aurais souhaité savoir où étaient mentionnées les cibles initiales, et s'il était établi une perspective pluriannuelle pour ces plafonds d'emploi ou si nous avons des éléments dans ce sens, dans la mesure où le sujet que nous partageons est celui de la dynamique de l'École.

S'il a été précisé qu'en l'état, en matière d'investissement, elle est positive et permet d'être garantie, nous voyons qu'il reste un sujet sur la question de l'emploi à l'École. Merci.

Mme JOLLIET : Je donne la parole à Monsieur FOUERE.

M. FOUERE : Je remercie le Secrétaire général d'être présent à cette séance, je remercie également l'École pour tout ce qu'elle fait au niveau des filières État, notamment dans l'aide qu'elle nous a donné pour mettre en place le développement professionnel continu pour les filières MISP et PhISP.

Je voudrais, interpeler le Secrétaire général. Je sais que l'EHESP ne finance pas les salaires des élèves des filières État, je souhaiterais tout de même attirer son attention sur le fait que les indemnités des élèves des filières État n'ont pas été revalorisées depuis 2001, c'est-à-dire depuis près de 21 ans. Je note avec satisfaction que les élèves des filières hospitalières, DH et D3S ont été revalorisés au plan indemnitaire, et c'est tant mieux pour eux, je crois, néanmoins qu'aujourd'hui où l'actualité nous rattrape sur des questions de contrôle et d'inspection dans les EHPAD, notamment dans les EHPAD de groupes privés à Paris, notamment du groupe ORPEA : je pense qu'il est important que les corps de contrôle soient confortés au plan numérique ainsi qu'au plan de la formation.

En effet, tout commence par la formation dispensée à l'EHESP. Il importe que ces filières retrouvent une attractivité, et que l'écart ne se creuse pas entre les filières État et les filières hospitalières. Nous avons besoin, aujourd'hui plus qu'hier, de forces pour être en capacité d'inspecter les établissements médico-sociaux, notamment les EHPAD, mais aussi les établissements pour les personnes handicapées, les hôpitaux et les établissements portés par les professionnels de santé, plus qu'on ne le fait aujourd'hui, à travers l'action menée par les ARS sur le terrain. Nos actions sont indispensables.

Peut-être que mon intervention est un peu hors sujet ici en conseil d'administration de l'EHESP, je voulais cependant attirer l'attention du ministère pour qu'il se saisisse de la question de la revalorisation des indemnités de la filière État inspecteurs de l'action sanitaire et social, ingénieurs du génie sanitaire et d'études sanitaires, techniciens T3S ainsi que les filières MISP et PhISP au plan de la revalorisation des élèves.

J'ai bien noté les éléments figurant dans l'intervention de M. CHAMPION. Je pense que, pour partie, cela répond à notre demande pour la filière État au sein du conseil d'administration. Il reste néanmoins, pour certaines questions, un chemin à faire.

Mme JOLLIET : Monsieur CHAMPION, vous souhaitez répondre.

M. CHAMPION : Je voulais au moins redire plus précisément ce que je crois avoir dit, afin d'éviter tout malentendu. Je n'ai pas dit que les 300 000 euros du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation allaient financer les mesures. En revanche, j'ai dit que nous avons un budget, pour lequel les tutelles sont sensibles à son équilibre et qu'à partir du moment où nous avons 300 000 euros supplémentaires, ceux-ci contribuent à l'équilibre du budget et évitent ainsi des tensions budgétaires. Nous avons cette logique. Je voulais juste dire cela pour que le sujet ne prête pas à confusion dans les prises de parole.

Si vous le voulez bien, Madame la Présidente, je reprendrai ensuite la parole plus globalement après le tour de parole des administrateurs.

Mme JOLLIET : Je vous remercie de cette précision. Monsieur MESURÉ, nous vous écoutons.

Monsieur MESURÉ : Je suis très en ligne avec ce qui a été dit précédemment.

Monsieur le Secrétaire général, je voudrais néanmoins adresser deux commentaires eu égard à votre présentation qui, certes a été pleine d'encouragements pour la reconnaissance que l'État a vis-à-vis de son école qui, je le rappelle, est la seule école nationale, ce qui me semble tout à fait normal.

Je voudrais remettre les choses dans le fond du problème qui n'a pas été traité par vous, je crois, Monsieur le Secrétaire général. En effet, il faut faire l'historique.

Refuser un budget, pour un conseil d'administration, ce n'est pas anodin, c'est un acte grave. Or, je constate que nous avons été obligés de refuser un budget parce que nous considérons que la prise sur notre fonds de roulement, qui a été pris deux années de suite par la Ministre de la Santé à l'époque, dans la dernière semaine, en plus, ne nous laissant aucune chance de trouver des économies autre que de taper dans notre fonds de roulement, a été considérée par l'ensemble du conseil d'administration comme quelque chose qui devait être considéré comme une dette, et de ce fait, remboursée.

Par conséquent, nous avons obtenu gain de cause. J'ai pourtant du mal à suivre votre raisonnement en disant que notre nouvelle tutelle, qui est prépondérante dans le financement de notre école, a abondé de façon importante par ce que vous appelez le « rebasage ». Pour moi, il est clair que c'est seulement la deuxième partie du remboursement de dette, peut-être que cela peut s'appeler un « rebasage », il a eu lieu en 2021 et nous pensons que nous sommes maintenant sur un accord compris, que ce point ne reviendrait pas à nouveau dans la même année, alors que nous venions tout juste de percevoir la deuxième partie de ce « rebasage ». Voilà qu'à nouveau, l'État se sert de notre trésorerie et de notre fonds de roulement ! C'est un coup de canif important, qui nous a contraints à ne pas pouvoir voter le budget mi-décembre.

Si vous avez apporté des encouragements, je ne vois pas dans votre intervention, un mot sur cette base, qui est pour nous forte et fondamentale. On nous ressort un nouveau budget identique à celui du 15 décembre, on nous confirme l'effort que nous apprécions beaucoup du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, qui pour nous était acté.

Madame la Présidente, je voudrais m'étonner que ce qui a été nommé comme notre « tutelle prépondérante » au niveau de notre financement, c'est-à-dire la Direction de la Sécurité sociale, ne s'exprime pas. Je remercie M. CHAMPION de les représenter, je trouve toutefois cela étonnant que notre principale tutelle qui, ne se croit pas obligée, en un sens, de nous parler, de nous expliquer quelle est sa situation, et quelle est la façon dont elle veut mettre fin à cette situation, afin de cesser de se servir dans notre caisse, si je peux le dire de façon aussi triviale. Merci.

M. MANTZ : Je représente la Direction de la Sécurité sociale. Madame la Présidente, puisque je suis interpellé directement, je n'ai aucun problème pour prendre la parole et intervenir, même si cela ne me semblait pas immédiatement nécessaire dans la mesure où je n'avais pas grand-chose à rajouter à la suite de tous les éléments présentés par le Secrétaire général.

Je ne peux qu'aller dans son sens et confirmer qu'il y a eu un accompagnement conséquent. On peut débattre si c'est une dette ou non, peu importe, toujours est-il qu'il y a eu, conformément à l'engagement qui avait été pris auprès de l'École, une revalorisation de la dotation d'un peu plus de 2 millions d'euros entre 2020 et 2021, nous accompagnons à nouveau la revalorisation des élèves cette année. Par ailleurs, il n'y a pas de ponction sur le fonds de roulement, puisque la dotation n'a pas été baissée, au contraire, elle a été revalorisée pour permettre de financer la revalorisation des élèves.

C'est ainsi que je confirme les propos du Secrétaire général pour dire qu'il y a effectivement un accompagnement de l'École par le ministère, par le biais de crédits provenant de l'Assurance

maladie. Nous voyons d'ailleurs, comme le rappelait le Secrétaire général, que la situation de l'École, sur le plan financier, est saine, puisque nous avons un solde positif, tant au niveau du solde budgétaire qu'en résultat comptable. L'École a d'ailleurs rappelé que le fonds de roulement permettait de faire face à ses projets majeurs dans les prochaines années. À notre sens, il n'y a pas d'alerte particulière concernant la soutenabilité de la situation financière de l'École.

Je n'ai pas pris la parole jusqu'ici puisque M. CHAMPION avait déjà fait une présentation qui me semblait complète à ce sujet. J'ai apporté ici quelques éléments supplémentaires en réponse directe à la question précédente.

Mme JOLLIET : Merci, Monsieur, pour cet argumentaire. Monsieur COURAUD, vous souhaitez intervenir.

M. COURAUD : À la suite d'un certain nombre de questions, je voulais rappeler la position du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, à la fois de de la DGESIP et de la DGRH qui est aussi représentée par Martine BONNAURE-MALLET. La position du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation a toujours été la même depuis la création de l'École.

D'abord, il y a un seul COP de l'École, et non pas un COP avec le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation et un autre avec le ministère en charge de la Santé. Pour réaliser ce COP, il y a une subvention de l'État qui a deux sources, nos deux ministères. Sur ce plan-là, la réponse était très claire. Ce n'est même pas une question de fongibilité : les crédits du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ne sont pas réservés aux actions de recherche ou de formation, ils abondent le budget global de l'État pour réaliser les objectifs du COP qui est signé par les deux ministères. Nous l'avons déjà rappelé plusieurs fois, je tenais à le rappeler une fois encore.

La Direction de l'École doit se souvenir que l'effort particulier du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, au moment de la contractualisation, il avait été demandé une augmentation de la subvention du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation qui n'avait pas été possible au vu des contraintes budgétaires, mais il avait été dit que s'il y avait une possibilité budgétaire, le ministère répondrait favorablement à au moins une partie des demandes de l'école. Cette aide rentre dans ce cadre-là. Ce n'est pas une aide pour compenser un déficit ailleurs, c'est une aide rentrée dans la politique de soutien de l'École par le ministère.

Je l'ai déjà dit, nous pourrions en trouver la trace dans les conseils d'administration de la dernière décennie, le « déséquilibre » entre les deux subventions (celle du ministère de la Santé et celle du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation), dès la création de l'École, notre ministère avait proposé qu'il y ait une répartition plus égalitaire des subventions entre les deux ministères, avec transfert de moyens des ministères de la Santé vers le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation pour assurer mieux les missions enseignement supérieur et recherche.

Cela avait été refusé essentiellement par les représentants du monde de la santé, ce qui est légitime et que nous comprenons tout à fait. De ce fait, la construction de ce budget a été stabilisée et nous sommes toujours favorables, s'il y avait des demandes, comme nous l'avons dit plusieurs fois à la Direction de l'École, qu'il puisse y avoir un équilibrage davantage en phase avec les actions de l'EHESP telles qu'elles sont aujourd'hui. C'est ouvert.

Il y a eu des demandes précises de transfert de moyens pour les emplois d'enseignant. Par exemple, en transformant des emplois d'enseignant en santé en emplois d'enseignants-chercheurs. Nous avons même instruit pour voir si d'un point de vue réglementaire cela est possible, et cela l'était.

Pour nous, la subvention globale de l'État ne doit pas être découpée. D'autre part, si nous regardons cette subvention totale de l'État pour l'EHESP et que nous la comparons aux subventions d'établissements universitaires analogues, c'est-à-dire des établissements qui n'ont pas de premier cycle, qui ont une typologie semblable à l'EHESP, nous ne pouvons pas considérer que l'École est mal financée. Pour nous, elle est globalement bien financée.

Cette position a déjà été exprimée à de nombreuses reprises, je la répète aujourd'hui. Pour nous, la cohérence de l'action au niveau du COP est majeure : nous ne devons pas découper les actions de l'EHESP en des actions qui seraient plus santé d'une part et plus enseignement supérieur et recherche d'autre part.

Mme JOLLIET : Merci, Monsieur, c'est très clair. Monsieur CHAMPION ?

M. CHAMPION : Je souhaite revenir sur deux points.

D'un point de vue purement technique, les questions des ETP est explicitée dans une annexe financière a été votée par le conseil d'administration autant que le texte du COP lui-même.

Pour reprendre exactement ce que vient de dire M. COURAUD, je pense qu'une part des divergences que nous avons ne vient pas forcément de divergences de fond, mais plutôt de divergences de perceptions. Comme vient de le dire M. COURAUD qui établit une comparaison avec les autres établissements d'enseignement supérieur, nous-mêmes, côté santé, nous allons comparer à ce que nous voyons partout ailleurs, je m'occupe de nombreuses agences et structures, c'est également le cas de la Direction de la Sécurité sociale, je pense qu'il y a une différence de perception, parce que nous voyons, de par notre métier, ce qui se passe ailleurs. Par construction, logiquement, vous êtes les représentants de l'École et aviez moins une logique comparative, ce qui est légitime de votre part.

Je reviens sur ce que disait M. MESURÉ plus tôt, lorsqu'il parlait de « dette ». Si vous voulez, des prélèvements sur fonds de roulement, sur trésorerie d'établissements publics, c'est une pratique très ancienne de la Direction du budget depuis très longtemps, et elle n'a jamais considéré que c'était un dû. C'est une pratique extrêmement vertueuse. D'ailleurs, c'est bien pourquoi nous avons plaidé pour revenir en arrière, précisément sur l'EHESP pour restituer en rebasage ce qui avait été fait. Je peux vous dire que ce n'est pas automatique, loin de là, c'est même plutôt le contraire. En effet, en général, ce genre de débasage ne donne pas lieu à des rebasages. C'était bien une volonté forte.

Je voudrais également redire ce qu'a dit M. MANTZ pour la Direction de la Sécurité sociale, parce que je crois que c'est fondamental, que c'est le cœur du sujet. Est-ce que l'École dispose, avec le budget présenté aujourd'hui, des moyens de ses ambitions ?

Comme l'a dit M. MANTZ, les finances sont saines, ce qui n'est pas le cas de tous les établissements publics. Il y a effectivement un petit effort sur les ETP, beaucoup moins important, j'insiste, que ce qui était prévu. Il y a donc une prise en compte de la situation et donc la volonté de ne pas faire ce qui était prévu initialement. Cet effort est honnêtement très réduit par rapport à ce que nous demandons à d'autres structures. Vous savez que, globalement, nous sommes dans une trajectoire compliquée sur les finances publiques.

Je crois que ce qui est le plus important, je trouve légitime que vous en soyez les défenseurs, c'est que le budget, tel qu'il est construit, permet à l'École qu'elle ne compromette en aucun cas son fonctionnement et ses ambitions, même si cela ne lui donne pas tous les moyens que vous souhaiteriez. Je vous entends, et c'est la raison pour laquelle il y a une discussion sur le budget.

Mme JOLLIET : Merci.

M. COURAUD : Est-ce que je peux ajouter quelque chose à mon intervention un point que j'ai oublié de mentionner, Madame la Présidente ?

Mme JOLLIET : Bien sûr.

M. COURAUD : Je voulais faire remarquer que, dans le cas de l'enseignement supérieur, et encore plus dans le cas de la recherche, le soutien de l'État ne se résume pas à la subvention d'État en direction de l'établissement. De nombreux financements ont lieu au travers de contrats, soit en réponse à des appels à projets, par exemple dans le cadre du PIA 4 France 2030. C'est évident pour la recherche. Mais aussi au travers des unités de recherche. Quand vous dites que l'IRSET qui est effectivement une unité de recherche de l'École, vous avez raison, je ne connais pas exactement son budget de fonctionnement, mais il est probable que le financement provenant de l'INSERM soit conséquent, et même probablement le plus important parmi les financeurs. Cette amplification de l'effort de l'École pour cette unité de recherche, par exemple, est quelque part liée à une aide de l'État, puisque l'INSERM est un institut bénéficiant d'un budget d'État.

Pour la recherche comme pour la formation, puisque je pense que l'École va répondre à l'appel à manifestations d'intérêt qui vient d'être lancée pour la formation des cadres dirigeants des institutions de santé et du secteur médico-social. Si l'École réussit son essai et se trouve sélectionnée, elle va recevoir une dotation non négligeable, qui est aussi une dotation de l'État.

On ne peut donc pas résumer l'aide de l'État, sur le plan financier, dans le domaine de l'enseignement supérieur, et encore plus de la recherche, simplement à la subvention que reçoit l'École. Cette remarque me semblait nécessaire parce qu'on a tendance à l'oublier. Cette partie contractuelle de l'État est vraiment importante et se trouve quelque part liée au dynamisme de l'École elle-même, ce qui est une bonne chose.

Mme JOLLIET : Merci pour ces précisions. Je passe maintenant la parole à Laurent CHAMBAUD.

M. CHAMBAUD : À ce stade, je voudrais apporter quelques éléments à destination des administrateurs.

Le premier point, et cela a été rappelé, y compris par le Secrétaire général des ministères sociaux et le représentant de la Direction de la Sécurité sociale, à l'École, nous avons œuvré, depuis de nombreuses années pour avoir une trajectoire qui soit saine sur le plan budgétaire et financier. Nous étions partis d'une situation très particulière, lorsque l'École avait des moyens importants et, en l'espace de quelques années, la situation s'est inversée, par un modèle économique qui allait condamner l'École. Nous l'avions évoqué à plusieurs reprises en conseil d'administration, si nous continuions comme ça, nous en venions à des prélèvements sur le fonds de roulement parce que, malgré tous ses efforts, l'École se trouvait en déficit en fin d'année.

Je voudrais en profiter pour remercier le ministère des Solidarités et de la Santé, le Secrétaire général et le Directeur de cabinet de l'époque, parce que c'est grâce à cette transformation que nous arrivons à un modèle beaucoup plus sain pour nous sur notre façon de gérer l'École.

C'était aussi, je le rappelle, avec des efforts importants, fournis par l'École, que ce financement puisse aider à une trajectoire qui est maintenant positive pour l'École, ce qui est récent. C'est toute une transformation qui a eu lieu grâce aux efforts des uns et des autres.

Le deuxième point sur lequel j'aimerais insister, c'est qu'effectivement, pour nous c'est important, il y a eu la définition d'un projet stratégique d'établissement 2019-2023, assorti d'un contrat d'objectif et de performance. Dans ce COP, il y avait finalement peu d'éléments, si ce n'est cet aspect de la trajectoire et ce qui était, à l'époque, comme l'a très bien dit le Secrétaire général, ce qu'on retrouvait dans tous les établissements, c'est-à-dire des trajectoires de réduction d'emplois.

Notre perception au sein de l'École, c'est que la crise qui a affecté l'ensemble de la société et le monde entier, est une crise de santé publique, qui interpelle la façon dont on regarde la santé publique dans tous les pays. Je pense que, dans ce contexte-là, et c'est un élément que je souhaite rajouter pour savoir si nos ministères de tutelle en sont d'accord, l'important pour nous

c'est aussi de revoir la fin de la trajectoire du projet stratégique d'établissement et donc du contrat d'objectif et de performance. Nous ne sommes pas encore tout à fait de la crise, et nous avons devant nous des défis colossaux en termes de santé publique, tant sur la transformation du système de santé que sur des éléments liés aux déterminants, à la façon dont nous regardons nos rapports entre la santé des individus et l'environnement en général. Ces enjeux-là ne sont pas importants que pour l'École, mais pour l'ensemble de la société et pour nos gouvernements.

Un point important pour nous est d'ouvrir les discussions sur cette fin de trajectoire, pour préparer dans un second temps le prochain projet stratégique de l'École qui va être travaillé dès l'année prochaine. C'est un élément à considérer d'avoir cette capacité à revoir la fin de cette trajectoire et de préparer le projet stratégique suivant.

Le dernier point sur lequel je voudrais insister, c'est sur ce que vous avez dit les uns et les autres sur l'ambition de l'École. Oui, l'École a une ambition importante, et je pense que cette ambition est aussi celle de pouvoir travailler en tant qu'établissement d'enseignement supérieur, mais aussi avec un mandat d'école de service public, sur les deux aspects.

Sur l'aspect de l'enseignement supérieur et de la recherche, cela a été dit, nous avons discuté pendant un certain nombre de mois, et avec le soutien de la Présidente, nous avons réussi sur la base d'un certain nombre de projets que nous présentions, à avoir un abondement de la part du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. C'est important pour nous que cet abondement nous permette de développer des aspects académiques et de recherche. J'en profite pour rassurer François COURAUD : oui, nous sommes déjà mobilisés pour répondre à l'appel à manifestation d'intérêt puisqu'il est très important pour nous et pour l'ensemble des cadres sur « Numérique et santé ». Nous répondons en outre à de nombreux appels à projets et les taux de succès de l'École sont importants. En effet, pour un établissement d'enseignement supérieur jeune dans ce domaine-là, nos taux de succès sont loin d'être négligeables.

Nous avons aussi des ambitions sur le versant école de formation des cadres du système de santé, parce que cela porte de nombreux enjeux autour de la transformation. Nous travaillons actuellement très fortement avec les directions générales de la santé, notamment pour outiller le ministère sur une plateforme qui permettra de répondre à l'ensemble des enjeux de veille, de sécurité sanitaire et de gestion des risques. C'est important pour nous de pouvoir continuer, en tant qu'école de santé publique, avec un mandat d'école de service public, de répondre à tous les besoins actuels, et tous ceux qui vont se faire jour dans les années à venir.

Mme JOLLIET : Merci beaucoup, Monsieur le Directeur, pour cette présentation extrêmement didactique des possibilités que peut offrir l'École sur les années à venir.

Nicolas TASSO, vous avez demandé la parole.

M. TASSO : Merci, Madame la Présidente.

Monsieur le Secrétaire général, je crois que nous étions nombreux ce matin, parmi les administrateurs, à attendre beaucoup de votre visite devant ce conseil d'administration, que nous pouvions légitimement interpréter comme un signe encourageant. Nous vous remercions d'être présent.

J'ai le regret de vous dire qu'au regard des motifs qui ont conduit mon organisation syndicale à la fois à voter contre ce budget en décembre, ce qui était un signe fort, c'est certain, et en même temps à rejoindre cette motion qui vous a été adressée, votre intervention n'est pas de nature à nous satisfaire et à modifier notre point de vue sur ce budget.

J'entends que vous défendez ce budget, vous défendez des équilibres généraux, vous défendez la soutenabilité de ce budget au regard des ambitions de l'École. Je crois que la nature de l'interpellation qui vous a été adressée au travers de cette motion était plus précise et plus circonstanciée, elle visait des points très précis, notamment sur des mesures salariales

qui engagent l'État, qui engagent votre ministère, mon ministère. Nous vous avons interpellé sur ces points très précis et sur lesquels vous n'apportez pas de réponse satisfaisante.

Qui plus est, vous mettez dans la balance des éléments qui, pour nous, n'ont pas à intervenir dans cette discussion. Je pense notamment à la question de la revalorisation du régime indemnitaire des élèves des corps de direction de la Fonction publique hospitalière, pour nous, cette mesure qui a été négociée dans des conditions compliquées, avec un engagement politique, comme l'a rappelé Mme MEUNIER, nous l'analysons bien comme une mesure nouvelle qui ne devrait pas venir obérer d'autres mesures, notamment salariales qui engagent l'État.

De la même façon, vous évoquez l'effort sur la protection sociale complémentaire à compter de 2023 où évidemment, nous imaginons bien que nous ne pouvons demeurer dans l'épure de 2022 au vu de la nature de l'accord signé, mais là encore, en évoquant cet effort supplémentaire à compter de 2023, vous ne faites qu'évoquer l'engagement qui incombe à votre ministère au regard des engagements pris à l'échelle de la Fonction publique. Ce n'est pas un effort à proprement parler, ce n'est que la satisfaction de la mise en œuvre de cet accord Fonction publique.

Je ne vois rien, dans ce que vous nous annoncez, qui soit de nature à répondre positivement à l'interpellation très solennelle qui vous a été adressée. À ce stade, très sincèrement, je ne vois pas très bien comment nous pourrions, en tout cas pour notre organisation, modifier notre position sur le vote formulé en décembre.

J'ajoute enfin, s'agissant des réductions d'effectifs, j'entends ce qui est dit sur la trajectoire définie en annexe du COP. Je rejoins tout à fait l'intervention de Laurent CHAMBAUD sur le fait qu'il faut analyser de manière dynamique les besoins en termes d'effectifs par rapport aux enjeux et la période que nous traversons actuellement nous interpelle évidemment. J'ajoute également que s'agissant des effectifs, ce sont des situations très concrètes. Ce n'est pas juste l'ambition de l'École, c'est aussi les conditions de travail des personnels, ce qu'ils vivent sur le terrain. Les réductions d'effectifs ont un impact pour les personnels. C'est aussi sur ce point-là que nous souhaitons vous interpellier.

Je ne veux pas plomber la discussion sur ce budget, mais à ce stade je ne vois rien qui réponde positivement à la motion qui vous a été adressée.

Mme JOLLIET : Monsieur ANDRÉ.

M. ANDRÉ : Merci, Madame la Présidente. Je souscris à un certain nombre de points qui ont été présentés précédemment dans les différentes discussions, je ne veux pas en rajouter.

Simplement, à la suite de la dernière intervention de M. TASSO, je vais souligner que Monsieur le Secrétaire général, vous avez précisé que vous demandez un « petit effort » en matière de ressources humaines au titre de cette année. Il faut voir que cet effort n'est pas si petit que ça parce qu'il s'inscrit dans une dynamique de réduction des postes relativement importante à l'École depuis plusieurs années. Je rappelle que nous avons perdu 30 emplois entre 2016 et 2021, ce qui, pour une école qui n'a pas un effectif très élevé, représente une diminution très importante. Il faut mettre cela en rapport avec le développement de nouveaux projets et la crise du COVID-19.

Le risque que nous voyons à l'École, en tant qu'acteurs du quotidien, c'est de perdre en qualité sur certains dossiers qui demandent beaucoup d'attention et d'énergie, pour lesquelles nous n'avons pas toujours la ressource nécessaire.

Pour illustrer mon propos, je prendrai l'exemple suivant : nous sommes actuellement amenés, dans cette orientation de notre effort de formation, à sous-traiter. Les interventions extérieures sont un grand classique de l'EHESP parce que nous avons à cœur de mobiliser les réseaux professionnels pour apporter une expérience de terrain, mais dans certains cas nous sommes contraints à mobiliser des personnes extérieures pour assurer la coordination de tout ou partie

de formations que nous engageons, ce qui ne correspond pas à un idéal de qualité que nous pourrions rechercher. En effet, les personnes qui sont à l'extérieur sont en étroite collaboration avec nous, évidemment, mais n'ont pas toutes les données pour intervenir de manière aussi qualitative que ce que nous pourrions faire lorsque nous sommes enseignant-chercheur ou agent de plein exercice de cette école.

Pour conclure et pour revenir sur ce que disait Laurent CHAMBAUD, je trouve que c'est important que nous soyons rassurés sur la fin de la trajectoire en matière de réduction des effectifs, parce qu'en termes de conditions de travail, en termes de dynamique interne, et de climat général au sein de l'École, nous ne devons pas être confrontés chaque année à l'exigence d'un effort supplémentaire de 3 ou 4 ETP. Il y a une grande attention à porter sur cette composante RH. Merci.

Mme JOLLIET : À ce stade des échanges, pour aller de l'avant, pour pouvoir donner toutes ses chances à l'École pour l'année 2022 et pour la fin du parcours de ce plan stratégique et du COP, pour pouvoir suivre l'esprit que détaillait notre Directeur général, pour comprendre l'ambition de l'École et porter ses projets, j'aimerais que le ministère puisse nous donner l'occasion d'avoir, avant l'été, un échange à mi-parcours du PSE et du COP pour faire un point. Point qui me semble d'autant plus nécessaire compte tenu du contexte sanitaire et de la crise actuelle de santé publique qui, comme Laurent CHAMBAUD l'a bien dit, modifie par essence la fin de la trajectoire et du COP. Dans cette période de transformation, je crois qu'il serait important que nous puissions faire valoir notre ambition et la façon dont nous voudrions projeter l'École à moyen terme pour la fin du COP et dans les années suivantes.

Je pense que ce serait tout à fait productif, Monsieur CHAMPION, si nous pouvions avoir un échange sur ces sujets.

M. CHAMPION : Écoutez, Madame la Présidente, évidemment, j'allais dire. Je crois d'ailleurs que le Secrétariat général a envoyé un e-mail la semaine dernière qui va dans ce sens. S'il le faut, je le confirme ici.

Je suis tout à fait ouvert à ce que nous ayons des discussions dès 2022. Cela fait évidemment partie du travail, et les circonstances sont particulières, il nous faut travailler sur la fin de la période actuelle, mais surtout commencer à ce qui sera évidemment le grand rendez-vous avec le renouvellement du COP qui sera la grande affaire de 2023. J'ose espérer qu'en 2023 nous serons sortis d'un cycle sanitaire. C'est le hasard des calendriers, mais 2022 et 2023, c'est à la fois une bonne période, je pense, pour précisément rediscuter stratégie dans le cadre nouveau qui est le nôtre. Évidemment que le monde « post-COVID-19 », enfin, je ne devrais pas utiliser ce terme-là, je ne veux pas m'engager, le monde après l'arrivée du COVID-19... pour le dire plus simplement, les choses ont changé. Ça ne sera pas un nouveau COP comme un autre, il y aura des choses différentes. Il faudra s'inscrire dans ce nouveau cadre. Nous pouvons commencer sur la fin 2022 à regarder un certain nombre de choses. Évidemment, dans le cadre stratégique fondamental que constitue par construction le rendez-vous régulier pour définir, dans toutes ses dimensions, les missions de l'École et ses futurs moyens au regard du monde nouveau dans lequel nous sommes entrés, tous.

Mme JOLLIET : Nous évoquons un monde nouveau concernant le post-COVID-19, mais il y a également l'état tout à fait particulier de la reconstruction de la Santé publique en France et de la position que voudrait prendre l'École à l'heure où elle pense à renforcer ses liens à l'international, où elle pense donner plus de lisibilité sur le plan national et international. Il ne faut pas prendre en compte le seul contexte sanitaire.

M. CHAMPION : Évidemment ! Ce que je veux dire, c'est que cette place de la santé publique s'inscrit dans le contexte général qui a fondamentalement changé, mais évidemment, cela ne le résume pas, je partage ce que vous venez de dire.

Mme JOLLIET : Monsieur LE RAT, vous souhaitez intervenir.

M. LE RAT : Merci, Madame la Présidente. Je suis tout à fait d'accord avec ce que vous venez de dire, Madame la Présidente. Il nous faut aller bien au-delà.

J'avoue que je suis assez désabusé à la suite de l'échange entre M. COURAUD et M. CHAMPION. Si j'ai bien compris, il a été dit qu'en gros, en ce qui concerne les dotations, nous pouvons jouer sur des vases communicants : augmenter davantage ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation et baisser côté santé, en restant à budget constant.

Une remarque que je trouve assez violente a été de dire : « Vous, à l'École, vous n'avez pas à vous plaindre, quand on voit ce qui se passe ailleurs, vous êtes bien dotés ». Cette logique du moins-disant, je la trouve assez surprenante dans un contexte où nous nous rendons compte que le financement de l'enseignement supérieur et de la recherche en France, c'est une catastrophe. Conclusions, l'École fait partie de ce mouvement. Opposer la structure à d'autres établissements... Monsieur CHAMPION, vous parliez d'ailleurs d'une sorte de benchmarking auquel vous vous êtes concentré, je suis preneur de ce benchmark pour savoir à quoi nous comparons l'école en termes d'établissements d'enseignement supérieur. Est-ce que c'est en France ou à l'étranger, et qui ont vocation à faire de la santé publique. Je suis preneur.

Les échanges que nous avons eus ne sont pas de nature à nous rassurer. « Estimez-vous heureux de ce que vous avez quand d'autres sont encore plus mal lotis que vous, vous n'avez donc pas à vous plaindre ! » Excusez-moi, je suis un peu énervé. Je ne sais pas si mon sentiment est partagé, mais c'est dur à entendre, eu égard au contexte qui est le nôtre et le contexte plus global de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Mme JOLLIET : Merci pour cette prise de position.

Je pense qu'au cours de cette heure et demie de débat, tout le monde a pu s'exprimer et affirmer sa position, dire son mécontentement face à la position budgétaire dans laquelle nous nous trouvons. Maintenant, il nous faut aller de l'avant. D'où ma demande de rendez-vous pour que nous puissions présenter nos orientations, nos projets, nos envies. Je pense que c'est en construisant des projets ensemble, en ayant des envies, que notre école se distinguera du lot, c'est bien ce que nous souhaitons, aller de l'avant, être repérables et repérés dans le paysage de santé publique puisqu'encore une fois, les finances sont propres et saines.

M. CHAMBAUD : Si tu estimes que c'est important, il faudrait donner des éléments sur l'impact de ce vote. Je crois que c'est important de dire quelles seraient les implications d'un vote négatif sur notre activité quotidienne.

Mme JOLLIET : Bien sûr.

M. CHAMBAUD : Je passe la parole à William qui va nous donner des éléments statutaires et réglementaires

M. SABIRON : D'un point de vue pratique, voire technique, nous sommes dans la situation où nous sommes dans un budget provisoire. Ce budget provisoire ne peut pas être maintenu sur l'intégralité de l'année. D'ici le 31 mars, si l'établissement n'a pas voté de budget, ce sont les tutelles qui vont décréter et fixer le budget de l'exercice à venir. Il y a donc une échéance par rapport aux modalités ou au planning de validation de ce budget.

Mme JOLLIET : C'est très clair, merci, Monsieur SABIRON. Vincent ROQUES ?

M. ROQUES : Merci, Madame la Présidente, et merci pour les nombreux échanges et précisions qui ont été déroulés. En effet, l'année 2022 sera particulièrement importante pour que nous puissions dessiner une perspective claire.

À cet égard, je suis navré, mais je reviens sur le sujet des plafonds d'emplois. Je m'en suis référé à l'annexe de la COP qui mentionne effectivement le respect de ce plafond, mais ne précise aucune trajectoire. Peut-être que le sujet a été évoqué lors d'un conseil d'administration

auquel je n'assistais pas puisque je l'ai rejoint récemment et que j'en suis suppléant. Je serais intéressé de savoir s'il existe une trajectoire de plafond d'emplois telle qu'on puisse avoir une perspective pluriannuelle, le cas échéant, savoir dans quel document celle-ci se trouve.

Par ailleurs, concernant le vote, je voulais suggérer une suspension de séance afin qu'il y ait un échange en parallèle entre les membres du conseil d'administration au regard des informations apportées. Le cas échéant, je pourrai mettre un lien dans le fil de discussion instantanée pour que ceux qui le souhaitent puissent se connecter. L'échange serait bref. Je vous remercie.

Mme JOLLIET : Merci, Monsieur ROQUES. J'ai bien entendu votre proposition de suspension courte, pour un temps d'échange avant le vote. Est-ce que d'autres personnes veulent réagir ?

M. CHAMPION : Je précise deux choses : d'une part, nous transmettrons le document exact pour que vous le retrouviez. Par ailleurs, j'ai un impératif absolu à midi, s'il y a une suspension de séance, le Secrétariat général sera évidemment représenté, mais moi-même je ne pourrai pas revenir après. Je ne voudrais pas qu'il y ait d'étonnement à ma disparition à l'écran.

Mme JOLLIET : Je comprends, vous nous avez consacré deux heures de votre temps précieux, merci. Je pense que les débats sont clos, nombre d'entre nous avons des rendez-vous bientôt. Je vous propose une suspension de moins de dix minutes sur un tchat que vous construisez, Monsieur ROQUES.

M. ROQUES : Absolument, je viens de mettre le lien dans le fil de discussion instantanée. Nous pouvons nous connecter en visio ou par téléphone. Merci.

Mme JOLLIET : Je vous donne rendez-vous à 11 h 55

La séance est suspendue de 11 h 45 à 12 h 00

Mme JOLLIET : J'espère que l'échange aura été fructueux. Est-ce que l'un d'entre vous souhaite prendre la parole à l'issue de cette pause ?

Pendant que tout le monde se reconnecte, peut-être pouvons-nous rappeler le nombre de présents et les procurations données.

M. CHAMBAUD : Nous avons 27 personnes présentes et 4 procurations.

Mme Simone MATHOULIN-PELLISSIER donne pouvoir à Mme Pascale JOLLIET.

Mme Véronique ANATOLE donne pouvoir à M. Vincent ROQUES.

M. Vincent PRÉVOTEAU donne pouvoir à M. Vincent ROQUES.

Mme Christine SCHIBLER a donné pouvoir à M. Bernard MESURÉ pour la fin de cette séance.

Mme JOLLIET : Très bien.

M. ROQUES : Si vous le permettez, Madame la Présidente, peut-être pouvons-nous vous restituer brièvement les échanges que nous avons eus.

Les votes appartiennent à chacun et à chaque organisation. Ce qui est certain, c'est qu'il y a un consensus pour les personnes qui se sont exprimées qui ne souhaitent pas apporter un vote favorable au budget en l'état, dans l'idée qu'il y a un besoin de davantage de visibilité sur la trajectoire des plafonds d'emplois pour l'École pour les prochaines années. Nous souhaitons obtenir des éléments de compréhension et de perspective plus affirmés dans les discussions qui vont avoir lieu avec les tutelles dans le cadre de la prochaine COP.

À cet égard, à ce stade, les échanges avec le Secrétaire général nous ont permis d'obtenir quelques éléments de réponse, ils sont un signe que le ministère a bien entendu le message

adressé par la motion, n'ont pas permis de répondre à tous les éléments, d'où le fait qu'il y a un vote majoritaire en faveur d'une abstention, je ne sais pas, nous le verrons.

En ce qui nous concerne, pour la FHF, je pense que l'objectif que nous partageons est que l'École puisse continuer à fonctionner cette année, et puisse mener des opérations d'investissements, et nous restons toutefois dans l'attente d'informations plus précises pour la suite.

Mme JOLLIET : Madame MEUNIER.

Mme MEUNIER : Je vais insister sur un point, c'est qu'il est absolument nécessaire d'avoir une rencontre avec nos tutelles et le Secrétariat général des ministères sociaux lors d'un point qui pourrait avoir lieu dans le cours de l'exercice 2022. Il faut faire toute la clarté sur les indicateurs financiers. La réponse apportée par M. CHAMPION n'est pas tout à fait exacte. Certes, l'annexe au COP a été présentée au vote du conseil d'administration du mois d'octobre 2019, quand elle était encore à l'état de document de travail.

Il se trouve qu'à ma connaissance, je peux me tromper auquel cas vous m'en excuserez, le conseil d'administration n'a pas eu de détails sur la trajectoire de la réduction des plafonds d'emplois. Le document officiel sur le site de l'EHESP ne précise que « respect du plafond d'emplois » sans que nous n'ayons eu d'éléments précis sur les chiffres annoncés par M. CHAMPION qui fait apparaître comme un effort le fait de dire « il y en avait 8 et finalement on n'en impose que 3, soyez donc satisfaits. »

Néanmoins, j'en viens à expliquer la position du vote de mon organisation syndicale, nous soutenons d'abord et avant tout un fonctionnement de l'École harmonieux qui ne soit pas empêché. Ce n'est pas anodin que ce soit dès maintenant que la trajectoire financière est devenue satisfaisante que nous pouvons actionner les projets d'investissements. Comme M. SABIRON nous l'a bien expliqué, aucun projet d'investissement ne pourrait démarrer en 2022 si le budget ne recevait pas un vote favorable.

Cela nous soucie beaucoup, cela nous soucie pour la Direction de l'École qui s'est beaucoup investie dans ces projets. Cela soucie la CFDT pour toutes les personnes qui portent des projets, outre la Direction, il y a de nombreux personnels et de professionnels qualifiés qui mènent ces projets. Je pense qu'il faut avoir du respect pour leur travail. C'est ainsi que le vote de la CFDT sera une abstention. C'est une abstention d'extrême vigilance. L'abstention est un combat, comme on dit parfois. Si les choses ne sont pas clarifiées parce qu'il ne s'agit pas de donner dans une poche et de reprendre petit à petit dans l'autre poche, cette position sera de nature à évoluer de manière plus radicale. Je vous remercie.

Mme JOLLIET : Nous vous avons entendu. Merci. Madame PAOLETTI.

Mme PAOLETTI : Je vous confirme que le Secrétaire général a dû s'absenter.

Le document auquel il est fait référence est celui présenté au conseil d'administration de juillet 2020 dans le cadre du débat d'orientation budgétaire pour 2021. L'objectif étant de repartir sur une base lisible et commune dans cet objectif de pluri-annualité et de lisibilité que nous partageons afin qu'il n'y ait aucune ambiguïté sur le fait que le document soit disponible et vous sera transmis, et c'est à partir de celui-ci que nous discuterons.

Sur le souhait de l'École et des administrateurs, et Mme la Présidente l'a exprimé elle-même, nous pourrions avoir des discussions sur le fond, sur le budget, le Secrétaire général va vous confirmer qu'il va vous recevoir avec grand plaisir. Je crois d'ailleurs que c'était prévu au mois de février. Il nous faut pouvoir nous concentrer sur des aspects financiers consolidés qui permettra de faire un point d'étape et aussi de pouvoir constater les évolutions du contexte stratégique de manière formalisée et ainsi d'y travailler en profondeur.

Je veux vous confirmer cet objectif de dialogue et de discussion avec la direction de l'École. Nous nous y tiendrons. Je reste à votre écoute pour la suite de ce conseil exceptionnel.

Mme JOLLIET : Merci, Madame pour cette possibilité de dialogue et de discussion que vous ouvrez, comme je l'avais demandé, ainsi que le Directeur de l'École. Cela est d'autant plus important, encore une fois, dans le contexte de grande transformation de la santé publique. Il faut que cette discussion soit conduite à moyen long terme, que l'on comprenne bien et qu'on trace un programme ambitieux pour notre école. C'est lui qui nous permettra de gagner ce dont nous avons besoin dans notre fonctionnement au quotidien. Je vous remercie d'avoir rassuré les administrateurs, je l'espère, d'une part sur la mise à disposition des documents demandés, d'autre part sur cette occasion de rencontre au printemps. Monsieur TASSO ?

M. TASSO : En cohérence avec mon intervention plus tôt, la CGT votera contre ce budget, sans négliger les implications qu'un tel vote aura pour l'École, puisque nous avons bien compris les règles de fonctionnement budgétaire et leurs implications. C'est un choix potentiellement lourd de conséquences. Nous l'analysons davantage comme un vote de soutien au personnel de l'école et aux positions qu'ont pu adopter les représentants du personnel dans les instances, sans négliger les conséquences.

Mme JOLLIET : Est-ce que d'autres administrateurs souhaitent prendre la parole ?

M. LE RAT : La position qui je pense, sera dominante au niveau de l'École, est la même que celle qui vient d'être exprimée, non pas par M. TASSO, mais par Mme MEUNIER. Nous savons pertinemment que pour l'École, en termes d'investissements, en 2022, bloquer la machine ne serait pas de nature à nous rendre service. Par contre, nous comptons très fortement sur tout ce qui a été dit auparavant pour pouvoir anticiper et, a fortiori, comme vous le rappeliez Madame la Présidente, dans le cadre d'une réforme profonde parce que nous entendons en faisant de la santé publique en France, où il y a un enjeu majeur à venir. Il faut placer les discussions et le débat à ce niveau-là dans le dialogue avec les tutelles.

Mme JOLLIET : Monsieur FOUERE ?

M. FOUERE : Nous allons nous aligner sur la position de Mme MEUNIER pour le SMISP et le SPhISP. Nous nous abstenons sachant que nous restons disponibles pour continuer les discussions ultérieures pour préciser la fin du COP et la fin de la trajectoire sur le plan du plafond d'emplois.

Mme JOLLIET : Merci pour ces explications de vote.

M. SANQUER : Même position d'abstention pour le SMPS pour permettre à l'École de continuer à fonctionner.

Mme JOLLIET : Merci.

Mme RIBAUT : Même position d'abstention pour l'UNSA que mes collègues représentants les fonctionnaires d'État.

Mme JOLLIET : Entendu.

Je pense que nous pouvons conclure ce conseil et passer à la procédure de vote. Une précision logistique, pour voter deux fois pour ceux qui sont porteurs de procurations, l'écran ne se rallume pas.

M. CHAMBAUD : Est-ce que tout le monde voit le vote électronique ?

Mme THIEFFRY : Il y aura plusieurs étapes. Tout le monde vote avec sa voix personnelle. Un second sondage va apparaître pour les titulaires d'une seule procuration, et un troisième apparaîtra avec les personnes qui ont deux procurations.

M. CHAMBAUD : Séverine, est-ce que vous pouvez vérifier quand il y aura 27 votes ?

Mme THIEFFRY : Oui c'est le cas.

M. CHAMBAUD : Nous pouvons donc passer à la deuxième étape, pour laquelle trois personnes doivent voter.

Mme MEUNIER : Tout le monde reçoit le même message, mais seuls ceux qui ont procuration votent, n'est-ce pas ?

Mme THIEFFRY : Je lance le dernier écran.

M. COAT : Vincent ROQUES doit voter puisqu'il portait deux procurations.

M. CHAMBAUD : Nous n'avons pas le retour. Nous vous laissons faire la comptabilité.

M. COAT : Voici le résultat du vote : 11 pour, 3 contre, 17 abstentions. Le budget est adopté.

☒ Le budget initial 2022 est adopté par le Conseil d'administration.

Mme JOLLIET : Merci à tous pour votre participation à ce conseil extraordinaire. Nous devons bien entendu transformer l'essai lors de notre rencontre avec la tutelle. Je vous avoue que je suis soulagée en pensant à l'équipe de direction qui auraient été bien à l'apine pour faire fonctionner l'établissement au quotidien avec des moyens dégradés.

M. CHAMBAUD : Nous pensons à toutes les activités de l'École.

Mme JOLLIET : Bien entendu ! Je vous donne rendez-vous pour le prochain conseil d'administration du mois de mars.

La séance est levée à 12 heures 21.
